



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts
de construction des infrastructures de transport****Treizième session**

Genève, 10 et 11 février 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la treizième session* ****

Qui s'ouvrira en ligne et en présentiel au Palais des Nations (salle TPS2), à Genève,
le jeudi 10 février 2022 à 10 heures

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation des bonnes pratiques nationales en ce qui concerne l'évaluation et le calcul des coûts de construction.
3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée.
4. Collecte et analyse de données de référence.
5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts.
6. Questions diverses.
7. Date et lieu de la prochaine session.
8. Adoption des principales décisions.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (unece.org/transport/trends-and-economics). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (<mailto:maria.mostovets@un.org>).

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=dLMHZy. Les représentants souhaitant participer en personne à la session doivent s'inscrire au préalable sur la plateforme Indico (<https://indico.un.org/event/36273/>) et, à leur arrivée au Palais des Nations, retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la CEE : <https://unece.org/practical-information-delegates>).



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (GE.4) est invité à adopter son ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/26.

2. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation des bonnes pratiques nationales en ce qui concerne l'évaluation et le calcul des coûts de construction

Le Groupe d'experts est invité à examiner le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/1, établi par le secrétariat en réponse à une demande formulée par le Groupe d'experts à sa dernière session, en novembre 2021. Ce document reprend notamment les informations contenues dans le document ECE/TRANS/WP.5/2020/7/Rev.1, mais inclut également d'autres informations communiquées par le Gouvernement russe. Le Groupe d'experts est invité à examiner ce document, puis à l'approuver en vue de l'inclure dans son rapport final.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/1.

3. Coûts de construction des infrastructures de transport : présentation de la terminologie employée

À sa douzième session, en novembre 2021, le Groupe d'experts a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/Rev.3, qui contient une liste de termes étoffée par l'ajout de nouveaux termes relatifs aux coûts de maintenance et d'exploitation, conformément au mandat du Groupe, qui a été élargi. Il l'a ensuite approuvé en vue de l'inclure dans son rapport final. Il n'est pas prévu de reprendre l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2019/Rev.3.

4. Collecte et analyse de données de référence

Le Groupe est invité à examiner et à analyser les réponses reçues des États membres jusqu'au 31 janvier 2022 (selon le délai prolongé), tant aux questionnaires initiaux sur les coûts de construction des infrastructures de transport qu'aux nouveaux questionnaires sur les coûts de maintenance et d'exploitation (ECE/TRANS/WP.5/2021/5).

Selon la quantité et la qualité des données et des informations reçues, il pourra alors déterminer : i) comment introduire les données supplémentaires sur les coûts de construction des infrastructures dans son analyse comparative existante ; et b) s'il envisage toujours, à la fin de son mandat actuel, de demander la mise en place d'un nouveau groupe d'experts qui pourrait poursuivre le travail d'analyse comparative des coûts de maintenance et d'exploitation des infrastructures de transport.

Au titre de ce même point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts est invité à poursuivre ses débats sur l'observatoire international des infrastructures de transport, fondé sur un système d'information géographique que le secrétariat a créé, et à fournir son point de vue et des orientations sur le potentiel de cette plateforme s'agissant de recueillir et d'afficher

ses données et informations sur les meilleures pratiques nationales et régionales en matière d'analyse comparative (ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/2).

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/2021/5, ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/2.

5. Débat sur la structure du rapport final du Groupe d'experts

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Groupe d'experts est invité à faire le point sur les travaux accomplis et à déterminer si des chapitres de son rapport final doivent encore être améliorés.

Le Groupe d'experts devrait examiner les documents qui n'auront pas été examinés au titre des points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour, notamment le document intitulé « Analyse des publications existantes sur l'évaluation comparative : définitions, concepts et méthodes » (ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/3), qui reprend et développe les informations présentées dans le document ECE/TRANS/WP.5/2020/6, lequel a été édité par le secrétariat, comme l'a demandé le Groupe d'experts à sa dernière session, et qui inclut des informations supplémentaires communiquées par les États. En outre, le Groupe d'experts est invité à examiner et améliorer son évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (ECE/TRANS/WP.5/2020/8) ainsi que le document présentant ses résultats, conclusions et recommandations (ECE/TRANS/WP.5/2020/9). Selon la qualité et la quantité des données reçues des États en réponse aux nouveaux questionnaires sur les coûts de maintenance et d'exploitation, le Groupe d'experts devrait réfléchir à la manière dont il souhaite élaborer le nouveau chapitre relatif à l'évaluation comparative des coûts de maintenance et d'exploitation des infrastructures routières et ferroviaires et prendre une décision à ce sujet. Le Groupe d'experts est invité à débattre et à convenir de la manière dont il procédera pour élaborer tous les documents susmentionnés avant la date limite de soumission, le 14 mars 2022, afin qu'ils puissent être examinés et approuvés à sa quatorzième (et dernière) session les 23 et 24 mai 2022.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/2020/8, ECE/TRANS/WP.5/2020/9, ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2022/3.

6. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt pour lui.

7. Date et lieu de la prochaine session

Le Groupe d'experts sera informé que sa prochaine session se tiendra les 23 et 24 mai 2022 à Genève.

8. Adoption des principales décisions

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le Secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.